

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et Bernard CERF, membre suppléant.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

## 2016-09-12 Service des Eaux-Création de poste filière technique

Rapporteur: Thierry MARCJAN

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2016 Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

Bester

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Suite au futur départ en retraite d'un agent exerçant les fonctions d'ouvrier d'entretien au service des Eaux à GRANDVILLARS, pour assurer la continuité du service et poursuivre l'exécution des différentes missions confiées à cet agent, il convient de créer un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 selon les critères suivants :

Filière Technique

Catégorie C

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial ou Agent de maîtrise territorial

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider la création et l'ouverture de :
  - -1 poste relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 par voie statutaire, de mutation, intégration ou contractuel

ET

- -1 poste relevant du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 par voie statutaire, de mutation, intégration ou contractuel
- de valider la fermeture automatique du poste qui ne sera pas pourvu
- d'autoriser Monsieur le Président :
  - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
  - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

